



**ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE
L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE
LAUSANNE**

Case Postale 44, EPFL, CH - 1015 LAUSANNE

TELEPHONE: 021 - 693 47 77 TELEFAX: 021 - 693 47 80

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACIDE

tenue le 20 juin 2002 à la salle CO 11 de l'EPFL

Président de séance : Pierre-André Haldi, Président de l'ACIDE

P-A. Haldi ouvre la séance et salue la présence de M. Michel. Fressineau, Président de l'APC.

F. Moser signale que l'assemblée Générale de cette année a été fixée pendant le semestre pour qu'elle ait lieu avant les départs en vacances. Malheureusement, cette date ne convient pas à plusieurs membres de l'ACIDE ayant des activités d'enseignement. Elle a reçu par conséquent une vingtaine d'excuses des personnes qui ne pouvaient pas participer à cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2002

Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du comité

P-A. Haldi résume et commente le rapport d'activité du comité en passant en revue les points suivants :

2.1) Statut du Corps Intermédiaire

Selon une réponse de M. Aebischer à l'interrogation de l'ACIDE concernant la mise en vigueur des directives du Corps Intermédiaire, les documents doivent encore être approuvés par la conférence des doyens et soumis au CEPF pour une coordination avec Zurich.

Selon nos informations, les doyens expriment surtout des craintes par rapport au volume de travail supplémentaire que cela pourrait représenter. Un membre signale que toutes les réformes de l'école engendrent des volumes bien plus importants que celui-ci et que maintenant que toutes les étapes ont été franchies, il faut vraiment mettre en vigueur ces directives.

Un autre membre exprime ses craintes par rapport au délai supplémentaire qu'une coordination avec Zurich pourrait introduire.

F. Moser apporte les précisions suivantes :

La conférence des doyens s'est réunie dernièrement et a approuvé les documents moyennant quelques petites modifications. Une possibilité d'échelonner l'attribution des différents titres dans le temps a été évoquée.

En ce qui concerne le CEPF, il y a une volonté de mettre en vigueur ces directives. On constate par exemple que les titres proposés dans le projet de directives de l'EPFL se trouvent déjà dans le projet de l'ordonnance sur les EPF qui vient d'être mis en consultation.

Globalement, on peut tirer les conclusions suivantes :

Les directives représentent une avancée considérable en introduisant des titres bien définis et les procédures d'attribution de titres transparentes.

Les membres de l'assemblée souhaitent vivement une mise en vigueur des directives au plus tard le 1^{er} janvier 2004 et une application de l'ensemble de ces directives sans échelonnement dans le temps.

2.2) Commission des doctorants de l'ACIDE

La commission des doctorants de l'ACIDE créée en 2002 a rencontré M. Aebischer et a été rassurée à propos du maintien du taux planché d'engagement des assistants-doctorants à 75%.

Par contre le mandat pour l'élaboration des documents concernant les doctorants, avant, pendant et après la thèse n'a pour l'instant pas été donné à l'ACIDE.

Un membre affirme que dans les faits avec l'attribution des bourses aux il existe le risque d'un glissement vers une diminution de la rétribution des doctorants. Un autre membre dit que d'une part, les bourses telles qu'elles sont attribuées maintenant restent quand même marginales. D'autre-part, les doctorants ont normalement une somme qui est équivalente aux subsides donnés par le Fonds National pour effectuer leur recherche en vue de l'obtention du doctorat. Ceci correspond à un taux d'engagement d'environ 50 %. En plus ils sont rémunérés avec des taux variables d'engagement allant de 25 à 50 %, en tant qu'assistant pour des travaux d'assistantats. Les labos ont besoins pour pouvoir fonctionner de ces assistants et ne pourront pas se passer de leurs services. Une discussion animée sur les droits et les devoirs des assistants-doctorants, la signification d'un engagement à 75 % et l'inhomogénéité des tâches des différents assistants-doctorants a lieu. Des propositions sur la manière la plus juste de rétribuer les assistants-doctorants sont avancées. Une fois de plus la nécessité d'un cadre général décrivant les droits et les devoirs de l'institution, des doctorants et des directeurs de thèses, est mis en évidence lors de cette discussion.

Les conclusions suivantes se dégagent des discussions :

Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérive vers une généralisation des bourses pour les doctorants au détriment de l'engagement des assistants-doctorants.

L'assemblée approuve le projet de la commission des doctorants pour réaliser un guide des doctorants.

2.3) Réponse aux consultations

Un des membres de l'assemblée interroge le comité à propos de l'impact des prises de position de l'ACIDE et de l'Assemblée d'Ecole sur les textes mis en consultation. La réponse est que cela varie, quelques fois des demandes de modification sont prises en compte et d'autres fois, il n'y a aucune influence des organes consultés sur les textes mis en consultation. L'assemblée d'école a demandé un retour systématique de la part de la direction sur les consultations. M. Aebischer a répondu favorablement à cette demande.

2.4) L'image de l'ACIDE et recrutement des nouveaux membres

Les propositions suivantes sont avancées pour recruter plus de membres :

Envoyer une information sur l'ACIDE plus un bulletin d'adhésion à l'ensemble des membres du CI une fois par année.

Etant donné que tous les membres du CI profitent des services de l'ACIDE, ils ne trouvent pas l'utilité d'en devenir membre. Il faut offrir plus des services spécifiques aux membres, par exemples envoyer plus

d'informations sur les activités de l'ACIDE et les questions concernant le Corps Intermédiaire spécifiquement taux membres cotisants de l'ACIDE. Vu la complexité des sujets traités, les informations doivent être facile à comprendre.

F. Moser informe que 9 nouveaux membres ont pu être recrutés lors de Vivapoly et que les activités de l'ACIDE sont présentées aux membres de l'école lors des journées d'accueil.

4. Questions financières

Comptes annuels 2002

Les comptes de l'Association au 31 mai 2003, approuvés par les vérificateurs sont présentés.

Budget 2002

Le budget (à disposition au bureau de l'ACIDE) est présenté.

Il devient impossible de travailler avec le matériel informatique de l'ACIDE et l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante est maintenant indispensable. Il s'agit d'utiliser le budget qui a été attribué pour ce poste l'année passée mais qui n'a pas été utilisé par des craintes économiques. Un complément pour le matériel informatique a été introduit dans le budget de cette année.

Le président informe l'assemblée du départ de F. Moser l'administratrice de l'ACIDE qui quittera l'ACIDE au 31 décembre 2003 pour prendre d'autres responsabilités à l'EPFL dès le 1^{er} janvier 2004. Il regrette ce départ et informe l'assemblée de la difficulté qu'il entrevoit pour trouver une personne remplissant les exigences de ce poste. Il s'agirait d'une personne avec un diplôme de l'EPFL, de préférence avec un doctorat, afin de pouvoir conseiller les doctorants. De plus des connaissances de management, de comptabilité ainsi qu'une aisance dans la synthèse des documents et des qualités telles que la diplomatie et l'écoute sont nécessaires. Le président demande à l'assemblée de chercher dans leur entourage des candidat-e-s potentiels.

Une somme est prévue comme réserve pour engager le remplaçant ou la remplaçante de l'administratrice pour une durée allant jusqu'à deux mois de recouvrement d'activité avec l'administratrice.

Une somme de frs. 5'000 est prévu dans le but d'appuyer financièrement la commission des doctorants pour réaliser le guide des doctorants.

Le comité continue ses investigations pour le prélèvement d'une contribution de solidarité de tous les membres du CI pour les services d'intérêt général fournis par l'Association. La possibilité d'un tel prélèvement est prévue dans l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF actuellement en vigueur.

Approbaton des comptes 2002 et du budget 2003

Le rapport des vérificateurs n'est pas disponible. Il a été décidé d'envoyer ce rapport par courrier à tous les membres présents en leur demandant d'approuver les comptes et le budget par e-mail. Ce dernier point a été exécuté immédiatement après l'assemblée. Les comptes 2002, le rapport des vérificateurs, ainsi que le budget sont acceptés par tous les membres de l'assemblée à l'unanimité et décharge est donnée à l'administratrice et au comité pour leur gestion financière.

5. Elections

Election du comité

Pierre-André Haldi, Jean-Louis Staehli, Daniel Oberli, Florian Seydoux, Aiofe Hegarty et Sébastien Ambert sont élus à l'unanimité.

Sébastien Ambert rejoint le comité surtout pour la coordination avec la commission des doctorants. Il est possible qu'il quitte le comité au cours de l'exercice 2003-2004 si son travail en tant qu'assistant-doctorant à l'EPFL se termine.

Election du président

Pierre-André Haldi explique qu'il est surchargé mais qu'il se porte candidat pour ce mandat pour ne pas partir en même temps que l'administratrice. Il faut voir comment les choses évoluent, mais il espère vivement trouver rapidement une autre personne pour assurer la suite. Pierre-André Haldi est élu à l'unanimité comme président et Farnaz Moser-Boroumand comme Vice-présidente (la dernière jusqu'au 31.12.03).

Election des vérificateurs des comptes

Kristin Becker et Olivier Lévêque sont élus à l'unanimité.

Election des délégués de l'ACIDE dans les commissions de l'Ecole

Les candidats sont élus, à l'unanimité.

Les délégués suivants sont désignés par l'Assemblée :

- Bourses: Olivier Lévêque
- Disciplinaire: Marc-André Dupertuis et Jean-- Cedric Chappelier (membres), Jacques-Edouard Moser et Lyesse Laloui (suppléants)
- CCS: Daniel Stahl et Alain Drotz
- Ethique: Chantal Doré et Marc-André Dupertuis

F. Moser informe l'assemblée que l'ACIDE cherche un remplaçant pour l'un des délégués du CI à l'AE qui aimerait démissionner. Il n'y a pas de candidat au sein de l'assemblée. Le comité continuera ses recherches dans ce sens.

6. Divers

La prochaine assemblée générale est prévue au mois de février 2004. Cela permettra d'une part de faire le point sur les successions au comité. D'autre-part, la contribution de la direction au budget de l'ACIDE est toujours accordée pour l'année civile. Pour une assemblée au mois de février les comptes pourront être bouclés à la fin de l'année civile ce qui simplifiera nettement la comptabilité.

La séance est levée à 13h40, les discussions se poursuivent autour d'un apéritif offert par l'Association .

Lausanne, le 15 juillet 2003 / F. Moser